



OBSERVATOIRE
DU RISQUE
POLITIQUE
ET SOCIAL EN ASIE

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne (CBAM) : enjeux, impacts et réponses stratégiques pour l'Asie

Florah Vixamar-Betton

Diplômée en économie appliquée à l'Université nationale Chengchi de Taïwan, spécialisée en économie politique appliquée à l'Asie-Pacifique.

8 octobre 2025

ISSN : 2739-3283

© Tous droits réservés, Paris, Institut d'études de géopolitique appliquée, 2025.

Comment citer cette publication :

Florah Vixamar-Betton, *Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne (CBAM) : enjeux, impacts et réponses stratégiques pour l'Asie*, Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, 8 octobre 2025.

66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Courriel : secretariat@institut-ega.org

Site internet : www.institut-ega.org

Table des matières

Résumé exécutif	2
Introduction	3
CBAM : outil de puissance économique et levier climatique	4
<i>Préserver l'efficacité du marché carbone européen</i>	4
<i>Extraterritorialité et diffusion des standards : la green deal diplomacy</i>	5
<i>Avantages compétitifs pour les premiers entrants et création d'un green premium</i>	5
Impacts géopolitiques et commerciaux internationaux	6
<i>Risque juridique et contestation à l'OMC</i>	6
<i>Effets sur la compétitivité sectorielle</i>	7
<i>Fragmentation et multiplication des mécanismes carbone</i>	7
Impacts spécifiques et différenciés pour l'Asie	8
<i>Capacités d'adaptation et inégalités Nord-Sud</i>	8
<i>Impact sur les PME</i>	9
<i>Impact sur l'emploi et tensions sociales</i>	10
Conclusion.....	12
Recommandations	13

Résumé exécutif

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM) de l'Union européenne constitue une réponse environnementale et économique ambitieuse aux risques de fuite de carbone et à une distorsion du commerce international entre producteurs domestiques et importateurs vis-à-vis des coûts de production. Au-delà de sa finalité environnementale, le CBAM est aussi un instrument de puissance normative et géoéconomique : il diffuse des standards techniques tels que le MRV (monitoring, reporting, verification), oriente des pratiques de marché et crée des incitations directes à la décarbonation chez les exportateurs non européens.

Pour l'Asie, région au cœur des chaînes manufacturières mondiales, les impacts sont différenciés. Les économies avancées telles que le Japon, la Corée du Sud et la Chine disposent de capacités institutionnelles pour s'adapter, tandis que l'ASEAN reste vulnérable du fait d'un mix énergétique fossile important et d'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) aux capacités limitées. Bien que les pertes estimées demeurent limitées au niveau macroéconomique (environ $-0,01$ % du PIB pour l'ASEAN et $-0,007$ % pour la Chine en 2030), elles restent significatives à l'échelle sectorielle, notamment dans l'acier, le ciment et les produits chimiques.¹

Trois grands risques doivent être considérés : (i) la contestation juridique au regard des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le risque d'accusations de protectionnisme vert ; (ii) la fragmentation réglementaire si d'autres grandes économies déploient des mécanismes asymétriques ; (iii) l'accentuation des inégalités Nord-Sud et la marginalisation des PME incapables de financer la conformité.

Les recommandations proposées privilégient une stratégie combinée entre diplomatie technique proactive, renforcement institutionnel domestique et régional et investissement pour capter les marchés européens premiums.

La transformation du CBAM en opportunité dépendra largement de la capacité des pays asiatiques à traduire des réponses techniques et financières en gains compétitifs durables. Sans accompagnement ciblé, le CBAM risque d'aggraver des déséquilibres commerciaux et sociaux. Avec des politiques publiques adéquates, il peut, au contraire, catalyser une modernisation industrielle compatible avec la compétitivité internationale.

¹ HE J., ZHAI F., MA X., *Impacts of the Carbon Border Adjustment Mechanism on Asian Economies*, Manille, Asian Development Bank, 2022.

Introduction

Le CBAM est né d'un double constat : la nécessité, pour l'Union européenne, de préserver l'intégrité de son marché carbone (EU ETS) et d'éviter la délocalisation des activités fortement émissives vers des juridictions moins contraignantes² ; et le souhait de transférer des incitations à la décarbonation au-delà des frontières européennes. Sa mise en œuvre technique (catégories de produits couvertes, méthodes MRV, période de transition, respect des règles commerciales) fait déjà l'objet d'ajustements et de controverses.

La portée géographique du CBAM dépasse l'UE : les principaux exportateurs asiatiques sont exposés via des chaînes de valeur profondes qui relient matières premières, composants et produits finis. Dans ce contexte, le CBAM a le potentiel de créer des risques au niveau de la compétitivité prix-coût mais aussi de l'emploi dans ces industries.

Cette étude développe une analyse en quatre temps : (I) la nature duale du CBAM qui est à la fois un instrument climatique et un outil de puissance normative ; (II) les conséquences géopolitiques et commerciales sur le plan international ; (III) les impacts spécifiques pour l'Asie du Sud-Est et leurs dimensions distributives ; (IV) les recommandations politiques et institutionnelles pour transformer le risque en opportunité. Le propos s'appuie sur les principales études institutionnelles et académiques disponibles.

² Commission européenne, *Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Analyse des options pour aller au-delà de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre et évaluation du risque de fuite de carbone*, COM(2010) 265 final, Bruxelles, 26 mai 2010.

CBAM : outil de puissance économique et levier climatique

Préserver l'efficacité du marché carbone européen

Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU ETS), lancé en 2005, demeure la pierre angulaire de la politique climatique européenne. Il combine un plafonnement des émissions et un marché secondaire de quotas : l'État émet un volume limité de permis, certains sont mis aux enchères ($\approx 57\%$ des permis au sein de l'EU ETS), et les installations doivent restituer un quota par tonne émise. Cette logique vise à internaliser le coût social du carbone et à orienter les investissements vers la décarbonation.

Le CBAM³⁴ vient compléter ce mécanisme en rétablissant une parité de coût entre producteurs européens et importateurs. En pratique, les importations de certains produits intensifs en carbone (acier, ciment, aluminium, électricité, hydrogène) se voient soumises à un calcul d'empreinte carbone qui, si non compensé par des quotas dans le pays d'origine, donne lieu à un paiement correspondant à l'exposition carbone. La période de transition (2023–2026) a permis d'expérimenter les règles de reporting ; l'entrée en vigueur pleine, attendue après 2026, suppose une montée en charge des capacités de MRV chez les partenaires commerciaux.

L'efficacité du CBAM en termes de réduction globale des émissions reste modérée à court terme : comme le soulignait UNCTAD⁵, l'actuel effet sur les émissions mondiales est faible ($\approx 0,1\%$), principalement parce que le mécanisme cible un nombre limité de produits et dépend de l'amplitude des flux commerciaux concernés, c'est-à-dire à quel point les exportateurs polluants exportent sur le marché européen et sont donc concernés par cette taxe. Ses effets principaux sont donc normatifs et incitatifs : le CBAM rend la non-conformité coûteuse et oriente les décisions d'investissement vers des technologies bas-carbone pour tout exportateur voulant accéder au marché européen sans surcoûts.

³ Commission européenne, *Report on the Functioning of the European Carbon Market*, Bruxelles, 2018.

⁴ Union européenne, Règlement (UE) 2023/956 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023, *établissant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières*, JOUE, L 130, 16 mai 2023.

⁵ UNCTAD, *A European Union Carbon Border Adjustment Mechanism: Implications for Developing Countries*, Genève, Nations Unies, 2021.

Extraterritorialité et diffusion des standards : la green deal diplomacy

Le CBAM exporte, *de facto*, des exigences techniques tels que les méthodes de calcul des émissions en scope de production, standards MRV, acceptation d’équivalences vers les pays partenaires.

Cette extraterritorialité opère principalement par deux canaux : (i) la pression du marché : les exportateurs doivent adapter leurs standards pour maintenir l’accès au marché européen ; (ii) les accords bilatéraux de coopération technique qui visent à reconnaître des systèmes étrangers (équivalence) ou à lier des registres comme avec les accords récemment signes avec le Japon⁶, la Corée du Sud⁷ ou encore Taïwan⁸.

Par exemple, l’accord EEX–TCX entre Taïwan et l’UE illustre cette stratégie : l’UE propose une assistance pour construire la crédibilité technique d’un marché carbone national. Pour Taïwan, dont une part significative de la production sidérurgique et d’alliages est exportée sur le marché européen⁹, la coopération technique facilite l’alignement méthodologique sur les attentes européennes et réduit le risque de paiement d’ajustements carbonés à l’importation.

Au-delà de la dimension technique, le CBAM s’inscrit dans une stratégie européenne plus large : le *Green Deal diplomacy*¹⁰. L’UE mobilise son poids commercial pour promouvoir des standards et créer des incitations de convergence. Le résultat est la construction d’un ordre climatique transnational centré sur des méthodes de comptabilisation et de contrôle techniques, un pouvoir normatif qui pèse sur les stratégies industrielles des partenaires.

Avantages compétitifs pour les premiers entrants : le green premium

Le « green premium » désigne l’avantage tarifaire et la valorisation commerciale dont bénéficient des produits à plus faible intensité carbone lorsque les marchés appliquent une prime pour la qualité environnementale. Par exemple, un produit dont la production repose sur de l’électricité renouvelable est issu du recyclage ou utilise des matières premières dont

⁶ Conseil de l’Union européenne, EU-Japan Summit (Brussels, 13 July 2023) – Joint Statement, Note du Secrétariat général du Conseil, Bruxelles, 2023.

⁷ Conseil de l’Union européenne, *EU and Republic of Korea launch a Green Partnership*, Communiqué de presse n° 367/23, Bruxelles, 22 mai 2023.

⁸ European Energy Exchange, *EEX and Taiwan Carbon Solution Exchange sign MoU to Advance Taiwan’s Emissions Trading System*, Communiqué de presse, Leipzig, 30 juin 2025.

⁹ PARARAMAN M., « How is Taiwan Combating Climate Change: Government and Businesses », *Global Taiwan Brief*, vol. 10, n° 14, Global Taiwan Institute.

¹⁰ The European Parliament, The Council, *Regulation of the European Parliament and of the Council amending Regulation (EU) 2023/956 as regards simplifying and strengthening the carbon border adjustment mechanism*, Brussels, 17 September 2025, 2025/0039(COD).

l'extraction émet relativement moins de gaz à effet de serre. Le CBAM, en internalisant un coût carbone, augmente le prix relatif des produits « bruns » et, dans le même temps, valorise ceux produits avec des intrants faibles en carbone.

Des États et entreprises déjà avancés dans la décarbonation captent des parts de marché¹¹ : l'exemple canadien sur l'aluminium bas-carbone ou la montée des équipements d'acier « vert » exporté vers l'UE montrent qu'un premier mouvement d'offre sur des technologies décarbonées débouche sur un avantage concurrentiel. La Chine, qui a instauré un système national d'échange de quotas d'émission en 2021, adopte également une stratégie à double facette : d'une part, elle réoriente ses flux commerciaux issus de productions alimentées par les énergies renouvelables vers le marché européen, où elle demeure plus compétitive que les producteurs locaux, même après l'entrée en vigueur du CBAM ; d'autre part, elle conserve une position prépondérante au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le CBAM renforce la logique de club des pays avancés et peut cristalliser des pôles compétitifs autour des technologies de décarbonation, au prix d'une polarisation accrue des investissements et des capacités industrielles.

Impacts géopolitiques et commerciaux internationaux

Risque juridique et contestation à l'OMC

Le CBAM soulève des questions de compatibilité avec les principes de l'OMC¹², notamment la non-discrimination comme décrite dans la clause de la nation la plus favorisée de l'Article I du GATT et le traitement national de l'Article III du GATT. La critique fréquemment formulée est que le CBAM introduit un traitement différencié en fonction du pays d'origine et du mode de production, ce qui attire l'accusation de protectionnisme déguisé.

L'UE peut cependant s'appuyer sur l'Article XX du GATT qui prévoit des exceptions pour les mesures visant à protéger la santé ou l'environnement afin de justifier le CBAM. Le

¹¹ POMEROY R. (anim.), « What are 'embedded emissions' and can global trade help reduce them? », *Podcast Radio Davos*, World Economic Forum, avec COSBEY A., RAFITRANDI D., BOTWRIGHT K., 2025.

¹² ICAP & World Bank Group, *Governance of Emissions Trading Systems*, rapport préparé pour PMR et ICAP, Washington, Banque mondiale, mars 2022.

problème étant de démontrer que la mesure n'est pas une restriction déguisée au commerce mais bien une mesure effective pour atteindre la neutralité carbone et qu'elle est proportionnée. Afin de réduire le risque de litige, l'UE utilise donc les accords bilatéraux pour augmenter la transparence et la cohérence méthodologique.

Effets sur la compétitivité sectorielle

La Banque mondiale et d'autres institutions ont développé des indices d'exposition au CBAM¹³ qui mesurent la vulnérabilité d'un pays en fonction de (I) la part des exportations à forte intensité carbone vers l'UE et de (II) leur poids dans le PIB national. Les résultats montrent que l'impact est modeste au niveau macroéconomique mais peut être significatif au niveau sectoriel.

Au Vietnam, l'acier qui représente environ 5 % des exportations vers l'UE est concerné par les restrictions du CBAM, pour une perte estimée à 830 millions USD/an soit 0,6 % du PIB. En Indonésie, 6,2 % des exportations vers l'UE sont exposées, avec des pertes lourdes dans la sidérurgie et les fertilisants. Taïwan, qui exporte de l'acier et de l'aluminium, est contraint par une électricité encore largement fossile qui alourdit les coûts de conformité.

Les effets de chaîne sont cruciaux : le renchérissement des intrants peut reconfigurer les chaînes d'approvisionnement, réduire la compétitivité des PME et entraîner des arbitrages vers des fournisseurs moins chers, parfois moins verts. Ces effets de second tour rendent les ajustements plus complexes et peuvent entraîner des conséquences sociales importantes.

Fragmentation et multiplication des mécanismes carbone

Plus de 70 systèmes de tarification du carbone existent aujourd'hui dans le monde¹⁴. Plusieurs grandes économies telles que les États-Unis, le Japon, l'Australie et le Canada envisagent des dispositifs similaires au CBAM, ce qui accroît la complexité administrative et légale pour les exportateurs. La prolifération de mécanismes non harmonisés entraîne des coûts de conformité élevés, un ralentissement des flux et une fragmentation commerciale. Les pays asiatiques

¹³ World Bank, *Relative CBAM Exposure Index*, Washington, Banque mondiale, 2023.

¹⁴ OECD, WETTERBERG K., LANZI E., GÓMEZ N., *Exploring Governments' Efforts to Shape Carbon Credit Markets: Possible Actions to Enhance Integrity*, *OECD Environment Working Papers*, n° 263, Paris, OECD Publishing, 2022 ; ICAP & WORLD BANK GROUP, *Governance of Emissions Trading Systems*, rapport préparé pour PMR et ICAP, Washington, Banque mondiale, mars 2022.

risquent de devoir naviguer entre plusieurs régimes partiellement incompatibles, ce qui augmente la charge administrative et fragilise leur compétitivité¹⁵.

Impacts spécifiques et différenciés pour l'Asie

Capacités d'adaptation et inégalités Nord–Sud

L'Asie est une région extrêmement hétérogène face au CBAM. Le Japon, la Corée du Sud et la Chine disposent déjà d'instruments de tarification carbone nationaux et de marchés financiers relativement développés, facilitant l'alignement technique. À l'inverse, une partie des pays de l'ASEAN demeure caractérisée par une forte dépendance aux énergies fossiles et par une capacité institutionnelle limitée pour mesurer, rapporter et vérifier les émissions.

Le mix énergétique moyen de l'ASEAN est dominé par le pétrole ($\approx 35\%$), le charbon ($\approx 21\%$) et le gaz ($\approx 19\%$), avec seulement $\approx 15\%$ de renouvelables. Dans ce contexte, les secteurs énergivores voient leur compétitivité fragilisée car leur intensité carbone est mécaniquement plus élevée que celle de concurrents bénéficiant d'un mix plus décarboné.

Les simulations quantitatives confirment ces écarts¹⁶ : l'Inde verrait son revenu par habitant baisser de $0,02\%$ et son niveau de vie baisser de 418 millions USD, principalement dans l'acier qui subirait une contraction de $-5,9\%$. La Chine subirait une perte de 703,6 millions USD concentrée dans les produits chimiques. L'ASEAN perdrait 121 millions USD en niveau de vie avec une baisse de $-0,01\%$ au niveau du revenu par habitant. Toujours selon des études de l'ADB¹⁷, le PIB de l'Inde reculerait de $-0,043\%$ en 2030 ($-1,8$ Md USD), celui de l'ASEAN de $-0,013\%$ ($-0,5$ Md USD) et celui de la Chine de $-0,007\%$ ($-1,1$ Md USD). À l'inverse, le Japon ($+0,002\%$) et la Corée ($+0,004\%$) enregistreraient des gains marginaux.

Alors que les réductions globales d'émissions liées au CBAM sont modestes, les coûts relatifs pour les économies émergentes sont donc significatifs. Ce décalage nourrit un discours

¹⁵ OECD, ELLIS J., NACHTIGALL D., VENMANS F., *Carbon Pricing and Competitiveness: Are They at Odds?*, OECD Environment Working Papers, n° 152, Paris, OECD Publishing, 2015.

¹⁶ HE J., ZHAI F., MA X., *Impacts of the Carbon Border Adjustment Mechanism on Asian Economies*, Manille, Asian Development Bank, 2022

¹⁷ Asian Development Bank (ADB), *ADB Briefs n° 276 – European Union Carbon Border Adjustment Mechanism: Economic Impact and Implications for Asia*, novembre 2023.

d'injustice climatique : les pays de l'ASEAN demandent que les recettes du mécanisme soient partiellement réallouées sous forme d'assistance financière et technologique. D'autant plus qu'une inégalité institutionnelle encore plus marquée réside dans la capacité d'établir des équivalences sur un marché carbone national afin de récupérer les recettes d'une taxe carbone et de financer des projets nationaux. Les pays de l'ASEAN n'ont en effet ni les moyens ni les motivations de mettre en place une politique de cette envergure¹⁸. Les priorités liées au développement économique et la réduction des inégalités pèsent plus dans les débats nationaux et dans les bureaux de votes.

L'effet distributif du CBAM poserait ainsi trois risques pour les pays en développement : (I) un transfert de richesse des exportateurs émergents vers l'UE via les paiements carbone ; (II) une concentration des coûts sur quelques filières industrielles stratégiques ; et (III) un risque de marginalisation des industries incapables d'absorber les coûts fixes de conformité. Ces dynamiques fragilisent la compétitivité asiatique, accroissent la fracture Nord-Sud et posent la question de la légitimité politique du CBAM sur le plan international.

Impact sur les PME

Les PME représentent plus de trois quarts du tissu entrepreneurial en ASEAN et emploient plus de la moitié de la main-d'œuvre¹⁹, mais elles manquent des ressources nécessaires pour absorber les coûts fixes liés aux audits, certifications et systèmes MRV. Le CBAM accentue donc une asymétrie structurelle : les grands groupes peuvent répartir ces coûts sur de gros volumes, alors que les PME les supportent de manière disproportionnée.

Cette asymétrie se traduit par un risque de sortie du marché exportateur pour les plus petits acteurs. En pratique, les contraintes imposées aux producteurs d'acier ou d'aluminium se répercutent en cascade sur les fournisseurs en aval (pièces, composants, logistique)²⁰. Les PME, situées en bout de chaîne, voient leurs marges compressées sans capacité de répercussion, ce qui provoque un effet d'éviction et favorise la concentration industrielle.

À cette pression s'ajoute un climat commercial déjà tendu : les tarifs américains imposés récemment aux exportations d'Asie du Sud-Est (jusqu'à 36 % pour la Thaïlande, 32 % pour

¹⁸ POMEROY R. (anim.), « What are 'embedded emissions' and can global trade help reduce them? », *Podcast Radio Davos*, World Economic Forum, avec COSBEY A., RAFITRANDI D., BOTWRIGHT K., 2025.

¹⁹ Asian Development Bank (ADB), *Asia Small and Medium-Sized Enterprise Monitor 2024: Designing an MSME Ecosystem for Resilient Growth in Asia and the Pacific*, Manille, ADB, 2024.

²⁰ ASEAN Secretariat, *Report on Trade Chain Dependencies and SMEs in ASEAN*, Jakarta, ASEAN Secretariat, 2022.

l'Indonésie, 25 % pour la Malaisie) réduisent la compétitivité des PME avant même la mise en œuvre du CBAM. Le cumul de ces barrières crée un risque de désindustrialisation silencieuse.

À long terme, cette tendance pourrait entraîner : une perte de compétitivité dynamique (moins d'innovation issue des PME) ; une polarisation industrielle (renforcement des oligopoles capables de financer la transition) ; un affaiblissement du tissu social (les PME étant souvent le premier employeur local).

Impact sur l'emploi et tensions sociales

Les filières intensives en carbone emploient une large part de la main-d'œuvre industrielle dans les pays émergents²¹. En Indonésie, la sidérurgie et le ciment totalisent plus de 500 000 emplois directs et indirects ; plus de 1,1 million de travailleurs dépendent du charbon soit 1 % de la population active. En Thaïlande, l'acier et le ciment concentrent 15 % de l'emploi industriel lourd. Au Vietnam, l'acier et le textile emploient chacun plusieurs centaines de milliers de salariés.

Si le CBAM agit comme un choc d'offre négatif²², il entraînera l'augmentation du coût des intrants importés en Europe, puis se transmettra à l'ensemble de la chaîne de valeur, alimentant une inflation importée. Ce mécanisme réduit le pouvoir d'achat, particulièrement des ménages vulnérables, et donc provoque des effets de demande négatifs. Les travailleurs subissent donc un double choc : perte de revenu via licenciements et hausse du coût de la vie. De plus, si la transition verte était effectivement atteinte par l'augmentation du coût des énergies fossiles et l'essor des technologies vertes, de nombreux emplois seraient perdus dans la transition et les classes populaires seraient les plus touchées, renforçant les inégalités socio-économiques²³.

Cette pression s'inscrit dans un climat social déjà fragile : plusieurs pays de l'ASEAN connaissent des mouvements de contestation liés à la hausse des prix de l'énergie, à l'inflation alimentaire ou aux réformes fiscales. Le risque est donc celui d'une instabilité amplifiée, sur fond de pauvreté plus élevée (≈ 16 % de la population indonésienne vit sous le seuil de pauvreté nationale ; ≈ 9 % au Vietnam).

Sans politiques redistributives adaptées, ces tensions risquent de compromettre l'acceptabilité sociale de la transition. Les gouvernements devront donc combiner programmes

²¹ ASEAN Briefing, *Asia Manufacturing Tracker: Southeast Asia Manufacturing Workforce and GDP Data*, 2024.

²² Travail, le magazine de l'OIT, « Emplois verts : le monde du travail à l'épreuve du changement climatique », n° 60, août 2007.

²³ Direction générale du Trésor, *Les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone – Synthèse*, Paris, DG Trésor, janvier 2025.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne (CBAM) : enjeux, impacts et réponses stratégiques pour l'Asie

de formation et de reconversion, filets sociaux ciblés et redistribution partielle des recettes issues de la tarification carbone ou des financements internationaux.

Conclusion

Le CBAM est à la fois un mécanisme climatique et un instrument de géoéconomie. Il n'est pas neutre : il redéfinit les règles du commerce environnemental et impose des choix d'investissement et d'organisation industrielle aux pays exportateurs. Pour des économies asiatiques hétérogènes, l'enjeu n'est pas seulement d'éviter des pertes à court terme, mais de traduire la contrainte en opportunité stratégique.

Cela requiert une action coordonnée : diplomatie technique, construction d'une capacité institutionnelle nationale et régionale et orientations public-privé pour capter le *green premium*. Les bénéfices potentiels tels que la modernisation industrielle, l'accès à des segments de marché à plus forte valeur ajoutée et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement justifient l'effort. À défaut, le CBAM pourrait accélérer une fragmentation commerciale et aggraver des inégalités internes et externes.

Recommandations

- Stratégies diplomatiques et bilatérales
 - Développer des dialogues techniques bilatéraux avec l'UE pour établir des protocoles d'équivalence MRV et réduire les coûts de transaction.
 - Associer ces dialogues à des programmes de coopération incluant financement, transfert technologique et formation, avec une priorité pour les PME.
 - Utiliser les plateformes régionales pour coordonner les positions et éviter les asymétries de traitement.

- Innovation institutionnelle et intégration régionale
 - Mettre en place des guichets collectifs de certification et des fonds de transition régionaux pour mutualiser les coûts des PME.
 - Renforcer la gouvernance régionale par l'ASEAN et la Banque asiatique de développement afin de coordonner les investissements bas carbone.

- Innovation verte et positionnement stratégique
 - Accroître les incitations publiques (subventions, crédits d'impôt, partenariats public-privé) pour développer l'acier vert, l'hydrogène et les renouvelables.
 - Mobiliser les financements internationaux (JETP, partenariats UE, banques multilatérales) pour accélérer la transition.
 - Développer des filières stratégiques (batteries, biocarburants, hydrogène) et des pôles d'innovation régionaux pour capter le « green premium ».



Institut EGA

ISSN : 2739-3283

© Tous droits réservés, Paris, Institut d'études de géopolitique appliquée, 2025.

Institut d'études de géopolitique appliquée
66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Courriel : secretariat@institut-ega.org

Site internet : www.institut-ega.org